- 29. En limitant la «durée de vie» à la période 25-65 ans, d'aucuns pourraient croire qu'on réduit ainsi indûment les revenus et la contribution publique des moins scolarisés, puisque ceux-ci passeront un peu plus d'années au sein de la main-d'oeuvre active que les plus scolarisés. En fait, c'est l'inverse qui est vrai, puisque les revenus supérieurs des plus scolarisés compensent largement pour le plus grand nombre d'années à revenus inférieurs que les moins scolarisés passent sur le marché du travail. Ainsi, la plupart des diplômés du secondaire arrivent sur le marché du travail entre 18 et 23 ans, comparativement aux décrocheurs qui cherchent du travail entre 16 et 18 ans. Cependant, les années supplémentaires de revenu potentiel du décrocheur (années marquées aussi par de plus grandes périodes de chômage) avant l'âge de 25 ans n'annulent pas les revenus supérieurs des diplômés du secondaire au cours des années où ils travaillent avant l'âge de 25 ans.
- 30. Financial Post, éditorial du 5 avril 1990.
- 31. Conseil économique du Canada, Cinquième révision annuelle, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1968, chapitre 6.
- 32. Sénat du Canada, La pauvreté au Canada, Information Canada, Ottawa, 1971.